

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Présents/MM. /MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/DEHESTRU Jérôme/
DEHESTRU Marc/VANSCHEEUWYCK Marie-Ange /BAUD Mickaël/GEROUDET Francis/

Absent : Mme BERNARD DE DOMPSURE Alix/

Absent excusé : Mme CAVET Carole/

DATE DE CONVOCATION/ 6 Décembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VOTE LES TARIFS COMMUNAUX ET LES TARIFS EAU/ASSAINISSEMENT POUR 2017.
- DECIDE D'ABONDER LE FONDS DE CONCOURS DE LA CCHC POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE.
- DECIDE D'EMETTRE UNE FACTURE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT POUR REMBOURSEMENT DES HEURES DE L'AGENT TECHNIQUE.
- PROLONGE LES CONTRATS DE LOCATION DES LOCAUX TECHNIQUES 1 ET 3 POUR UNE ANNEE.
- DECIDE D'ACCORDER L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES A MME DENNETIERE SYLVIE TRESORIERE DEPUIS LE 01/07/2016.
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS ET DONNE LA SUITE QU'IL CONVIENT A CHACUN D'EUX.
- RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE A 3977 SITUEE AU 25 ROUTE DE LA MERIVE.
- DECIDE DE METTRE EN PLACE LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017.
- REDIGE UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ESSERT ROMAND ET CELLE DE LA COTE D'ARBROZ POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ATSEM DE L'ECOLE MATERNELLE.
- DECIDE DE SUSPENDRE LE MARCHE INITIAL DE LA DESSERT FORESTIERE DU MONT CALY JUSQU'A L'OBTENTION DE L'ACCORD DE L'AUTORITE COMPETENTE.
- PREND CONNAISSANCE DE LA DEMISSION DU POSTE DE 2^E ADJOINT DE MR MARC DEHESTRU.
- EXAMINE PLUSIEURS DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 15 Décembre 2016

Le Maire,
MUFFAT Sophie

